



## Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée  
3 rue Ulphy Cottinet  
80800 Lamotte-Warfusée  
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : [mairiedelamottewarfusee@orange.fr](mailto:mairiedelamottewarfusee@orange.fr)

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet de la Commune :

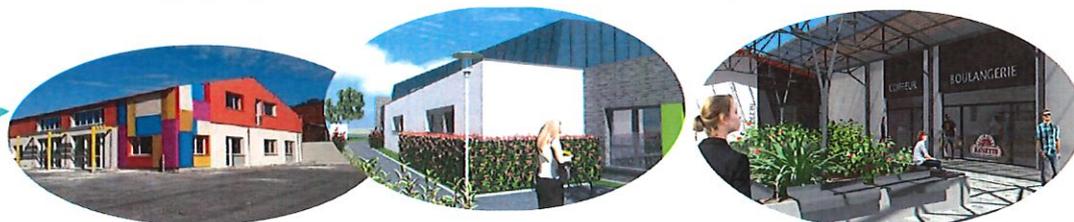
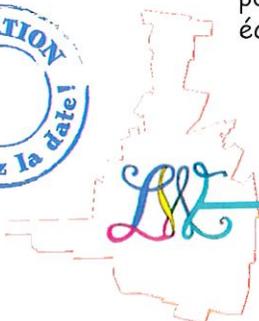
<http://www.lamottewarfusee.fr/>

## À vos agendas ! Programme des manifestations de juin à août 2022

### Juin

**Vendredi 17 : Présentation des travaux aux habitants :** La municipalité vous invite à découvrir le pôle dynamique et fonctionnel autour de l'école : Salle polyvalente, restaurant scolaire, école, locaux commerciaux et médiathèque.

Rendez-vous à 18 h 30 en la salle « le Santerre »



**Mardi 21 : Séance « Bébés Lecteurs » :** Davantage de renseignements sur le Site Internet de la Commune.

**Samedi 25 : Fête des écoles :** Organisée à l'association les écoliers de Lamotte-Warfusée

### Juillet

**Samedi 2 : Soirée jeux de société :** Organisée par la Médiathèque « Croq'pages » à partir de 17 heures. Plus de renseignements sur le Site [croqpages.fr](http://croqpages.fr).

**Jeudi 14 : Commémoration du 14 juillet 1789 :** Rendez-vous à la Mairie à partir de 10 h 45. A l'issue de cette commémoration, un vin d'honneur sera servi sur la place de la Mairie.

Le midi, des tables et un barbecue seront à votre disposition. Chacun aura la possibilité de cuire son repas sur place. Nous piqueniquerons ensemble, et l'après midi, petit moment de détente. Une animation pétanque sera organisée par le Comité des fêtes.

### Août

**Du 13 au 15 : Fête locale des Lamottais :**



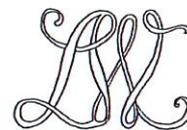
- \* Samedi 13 : repas organisé par la Comité des fêtes à partir de 19 h sur la place. Un tract vous sera distribué prochainement,
- \* Dimanche 14 : Une réderie est organisée par l'association VAL de 7 h à 18 h, rue Ulphy Cottinet, rue Delambre, rue Neuve et rue de Montreuil. Inscription sur place. Animations foraines,
- \* Lundi 15 : distribution de tickets de manège gratuits aux enfants à partir de 16 h.

### Fermeture de la Mairie

La mairie sera fermée : du lundi 11 au vendredi 29 juillet 2022

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

M. le Maire au 06 07 19 31 33 ou M. le premier Adjoint au 07 49 85 92 29



### Elections législatives 2022 : dimanches 12 et 19 juin 2022

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022

**Attention - changements importants : Le bureau de vote se trouvera en mairie.  
Il sera ouvert de 8 h à 18 heures !**

- ◇ **Carte électorale** : Les nouvelles cartes sont à votre disposition soit en mairie (aux jours et heures de permanences), soit directement au bureau de vote lors des scrutins à venir.
- ◇ **Procuration** : Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre Commune que la vôtre à tout moment et jusqu'à un an avant le scrutin



Plus de renseignements en mairie ou sur le Site Internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Assainissement non collectif - Contrôle périodique installation

Vous avez été destinataire d'un courrier de la société HYDRA concernant la mise en place d'un nouveau contrôle des installations d'assainissement non collectif. Suite à de multiples interrogations, voici quelques informations essentielles :

\* **Toutes les installations devront faire l'objet d'un contrôle** : Article 7 de l'arrêté du 27 avril 2012, l'ensemble des installations d'assainissement non collectif doivent être contrôlées.

La Communauté de Communes du Val de Somme a **réduit le délai** à 8 ans pour les installations conformes et à 4 ans pour les installations non conformes. Dans le cadre de vente immobilière, la durée de validité du contrôle est de 3 ans.

\* **Il ne s'agit pas d'une opération de « vidange » des fosses mais d'un contrôle obligatoire !**

\* **En cas de refus**, s'agissant d'une obligation nationale, si vous vous opposez à cette opération, vous risquez une surfacturation pouvant aller jusqu'à 3 fois le montant initial du contrôle,

\* **Une permanence est assurée en mairie par un agent Hydra** : il vous guidera et vous renseignera sur le sujet les lundis et jeudis de 13 h 30 à 17 heures,

\* **Gardez précieusement les justificatifs de contrôle** : si vous ne pouvez fournir ce document, vous paierez le tarif pour un contrôle initial (cf. courrier)

#### UN DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT ?

Prenez rendez-vous pour vos diagnostics sur notre nouvelle plateforme.



1 JE SCANNE LE QR CODE



2 JE CHOISIS MON CRÉNEAU



3 JE REÇOIS DES INFOS TARIFAIRES PAR SMS

#### PRENEZ RENDEZ-VOUS

Votre campagne de vérification des systèmes d'assainissement sera réalisée dans la commune par la société Hydra.

Merci de prendre rendez-vous sur notre nouvelle plateforme :

→ Via le QR Code associé



<http://diagnostic.lhotellier-eau.fr/>

→ Via le lien sur le site [www.lhotellier.fr/tr/distribution-deau](http://www.lhotellier.fr/tr/distribution-deau), dans le paragraphe « HYDRA-DIAGNOSTICS »

**Le secrétariat reste à votre disposition !**